



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

# Livret de Parcours Inclusif

Support de présentation

Start

Bureau de l'école inclusive (DGESCO A1-3)  
Julien Gauthier

dernière mäj: décembre 2024

# SOMMAIRE

- 1** Qu'est-ce que le LPI ?
- 2** Comment fonctionne le LPI ?
- 3** Que comprend le LPI ?
- 4** Le LPI est-il conforme au RGPD ?
- 5** Les évolutions et les ressources

Partie 1 : définition et contexte



# Qu'est-ce que le LPI ?

Livret de **P**arcours **I**nclusif



## DEFINITION DU LPI

“

Le livret de parcours inclusif est une application ayant pour finalité d'améliorer la scolarisation des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (E.B.E.P). Il permet de proposer une réponse pédagogique adaptée à leur situation dans le cadre des dispositifs de l'école inclusive.

”

+ info



# CONTEXTE

**Octobre 2018  
Février 2019**

Concertations

**Septembre  
2021**

Décret LPI

**31 Janvier  
2022**

Généralisation du  
LPI à tout le  
territoire

**Rentrée 2024**

Ouverture de  
nouveaux accès  
et évolutions

ARRIVÉE



DEPART

**Rentrée 2019**

Circulaire de  
rentrée

**A partir de  
Septembre  
2021**

Lancement du LPI

**Janvier 2024**

Transfert de  
l'application de la  
CNSA vers le  
MEN

## OBJECTIFS DU LPI



### Pour les élèves

Créer un outil numérique de suivi du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap.



### Pour les professionnels

Partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et ceux des maisons départementales des personnes handicapées.

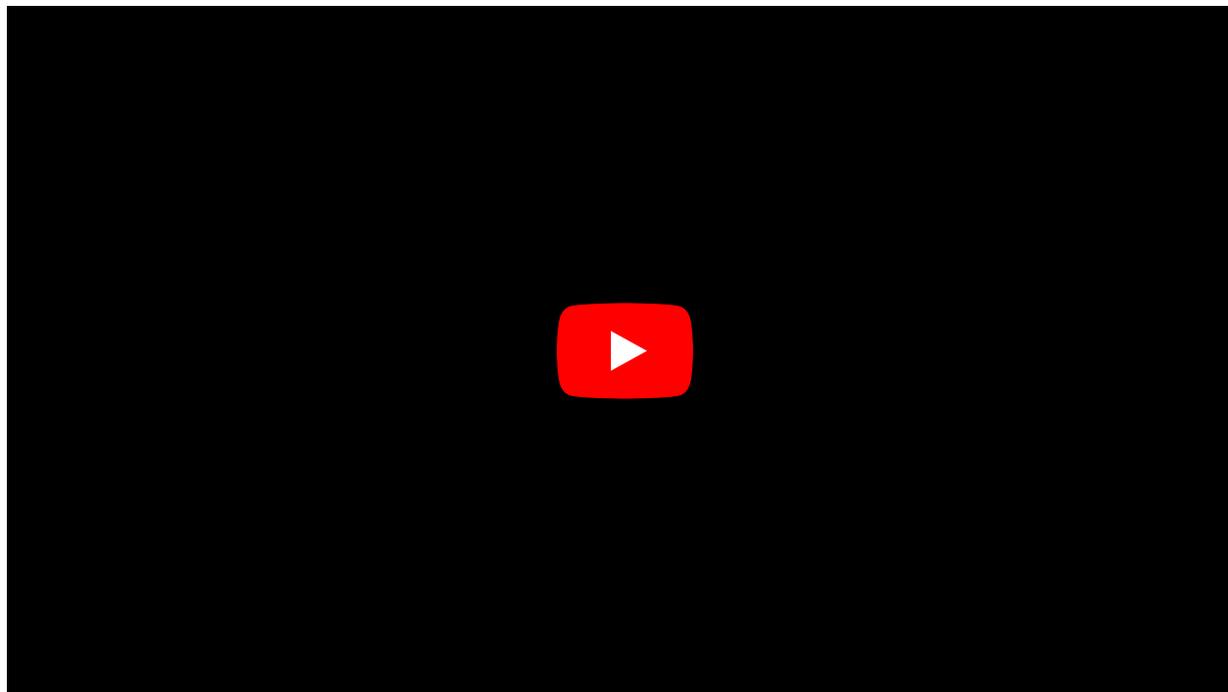


### Pour les représentants légaux

Apporter aux familles de la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant.



## VIDÉO DE PRÉSENTATION DU LPI



*Pour visionner la vidéo : [https://youtu.be/e59usyz\\_ZQg](https://youtu.be/e59usyz_ZQg)*

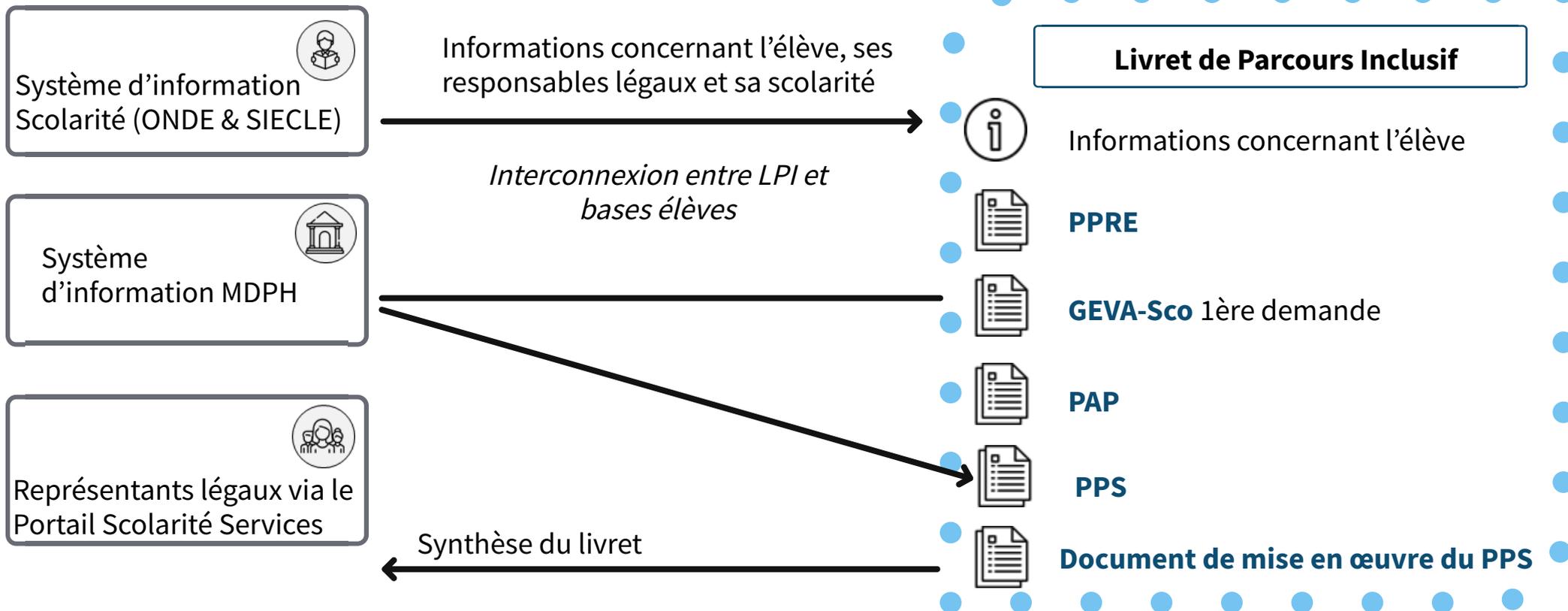
Partie 2: fonctionnement, accès et finalités

# Comment fonctionne le LPI ?



Livret de **P**arcours **I**nclusif

# FONCTIONNEMENT DU LPI



# RÉALISER SA PREMIÈRE CONNEXION

Pour être identifié au sein de l'application LPI, tous les utilisateurs doivent réaliser une première connexion via le portail **Arena**

accédez à vos applications



1) Se connecter au portail Aréna académique et saisir son login et son mot de passe

- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Autres

2) Dans l'onglet "autres" cliquer sur LPI - Livret de Parcours Inclusif

 **Ecole inclusive**  
AGESH  
LPI - Livret de parcours inclusif

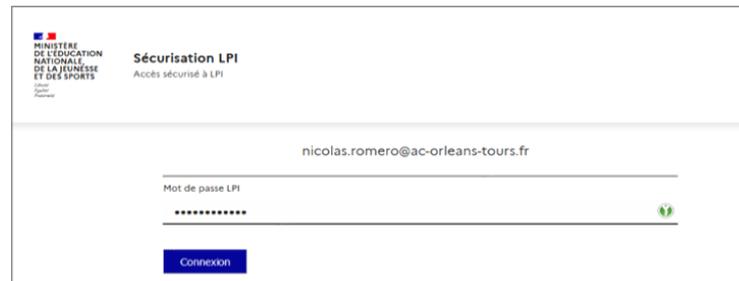
## 1ère connexion au LPI - Authentification renforcée requisse.

Cette application nécessite une authentification renforcée. Vous allez recevoir sur votre messagerie académique un message vous invitant à initialiser votre mot de passe.



3) Un message pour une authentification renforcée s'affiche. Un email avec un lien d'initialisation du mot de passe LPI est envoyé sur votre adresse académique

4) Suivre les instructions: cliquer sur le lien, saisir un mot de passe LPI (différent de celui académique avec 12 caractères)



# SE CONNECTER ET SE DÉCONNECTER



ministère  
éducation  
nationale



  
*Liberté - Égalité - Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recherche

- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Autres

Mot de passe LPI

Connexion

3) S'identifier au  
"LPI"

1) Cliquer sur  
l'onglet "Autres"

 **Ecole inclusive**  
AGESH  
LPI - Livret de parcours inclusif

2) Cliquer sur  
l'onglet "LPI"

## Livret de parcours inclusif

### Bienvenue

Depuis cette page, vous pouvez accéder aux livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers. Vous pouvez créer un nouveau livret et rechercher le livret d'un de vos élèves.

4) Se déconnecter: Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion en haut à droite sur toutes les pages.



 Livret de parcours inclusif



**Déconnexion** ×

Êtes-vous sûr de vouloir vous déconnecter ?

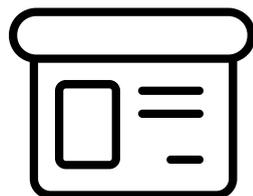
## FINALITES DU LPI



- 1 Mutualiser dans un dossier unique l'ensemble des informations concernant la situation d'un EBEP
- 2 Mettre à la disposition des enseignants toutes les ressources pédagogiques disponibles en matière d'aménagements et d'adaptations
- 3 Simplifier les procédures de création d'un dispositif
- 4 Permettre et faciliter les échanges d'informations avec la MDPH
- 5 Permettre aux représentants légaux d'obtenir dans un document unique des informations claires sur la scolarisation de leur enfant
- 6 Ce traitement permet également d'avoir une vision statistique territoriale des réponses apportées aux besoins particuliers des élèves.

Partie 3 : le contenu du LPI

# Que comprend le LPI ?



Livret de **P**arcours **I**nclusif

# Qui peut accéder au LPI ?



Depuis la rentrée 2024, de nouveaux utilisateurs peuvent accéder au LPI avec des fonctionnalités différentes selon le profil :



Enseignants 1D



Enseignants 2D



Directeurs  
d'école



Chefs  
d'établissement



*déploiement en cours ...*

Maison Départementale pour les  
Personnes Handicapées (MDPH)



CT ASH



IEN ASH



IEN CCPD



IEN IO



Enseignant  
RASED



Enseignant  
UPE2A/UPS



Enseignant  
réfèrent (ERSEH)



Coordonnateur  
PAS



ADSI



Psychologues  
EN 1D et 2D



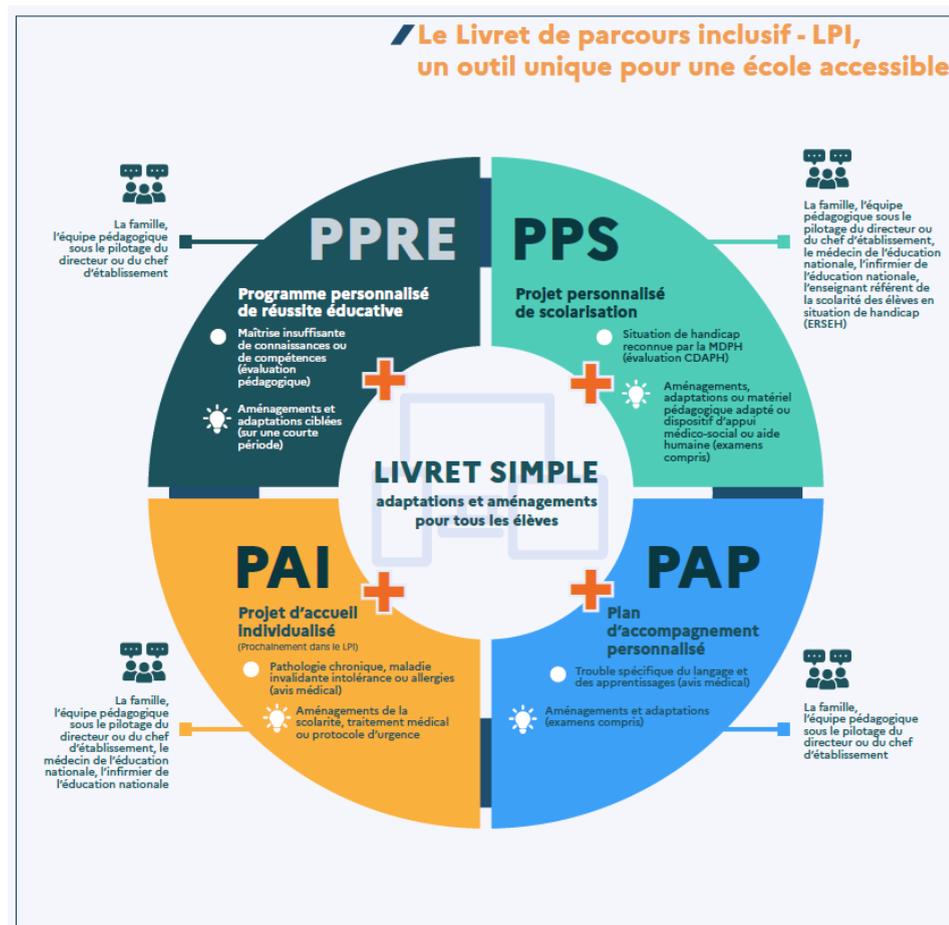
Les représentants légaux  
via le Portail Scolarité  
Services

Attention, pour les profils; ERSEH, RASED, PSY  
EN, UPE2A/UPS, coordonnateurs PAS, les IEN-  
ASH ou IEN-CCPD doivent leur attribuer en  
amont un périmètre d'exercice  
géographique (PEX)

# Répondre aux besoins éducatifs des élèves : quel plan pour qui ?

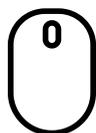


## Le LPI : un outil unique pour une école accessible.





# Quels documents et dispositifs ?



PPRE  
*et le bilan*



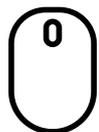
PAP



GEVA-Sco  
1ère demande



Document de  
mise en oeuvre  
du PPS



*A venir : GevaSco réexamen, module  
gestion des Pôles d'Appui à la  
Scolarité (PAS), PAI...*



Lien avec la plateforme  
Cap Ecole Inclusive

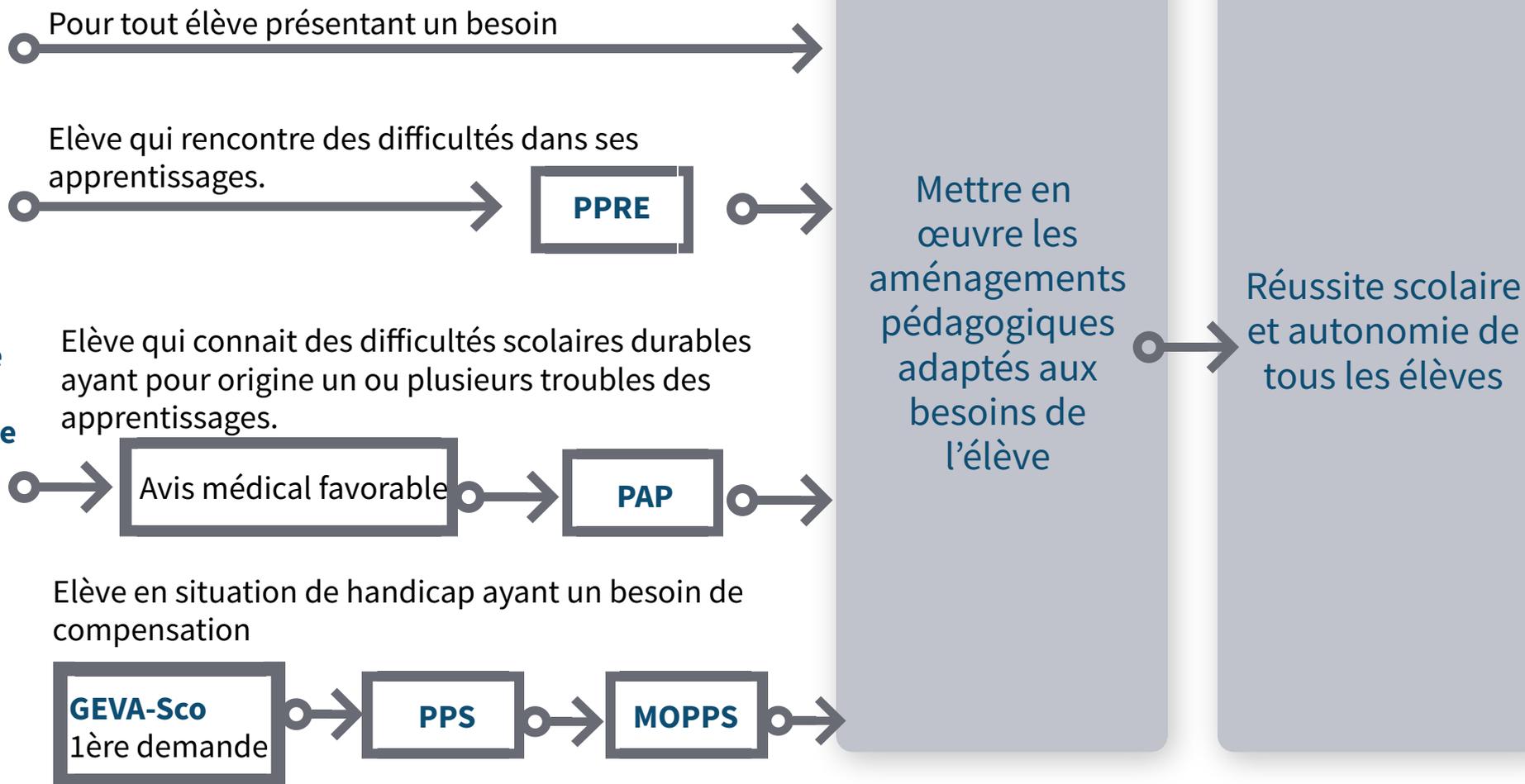


Liste d'aménagements  
et d'adaptations

# Les élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de LPI



  
**L'équipe  
pédagogique  
constate des  
besoins et crée  
un livret.**



**1**

# Les étapes pour créer un PPRE

[← Quitter la création du PPRE](#)

Avancement dans les étapes

**CRÉER UN PPRE**

Informations préliminaires

Points d'appui

Difficultés

Mise en oeuvre

Informations préliminaires

Veuillez renseigner les informations préliminaires à l'élaboration d'un PPRE

- 1 - Informations préliminaires
- 2 - Points d'appui
- 3 - Difficultés
- 4 - Mise en oeuvre

## 2

# Les étapes pour créer le Bilan du PPRE

## CRÉER LE BILAN DU PPRE



1 - Consultation du PPRE

2 - Créer le bilan du PPRE:

- a) Les informations préliminaires
- b) le bilan par objectif
- c) le bilan général

### 3

## Les étapes pour créer un PAP

### CRÉER UN PAP



Points d'appui

Difficultés

Afin d'indiquer les points d'appui de l'élève, veuillez d'abord sélectionner un domaine ou une discipline puis un sous domaine parmi ceux proposés ci-dessous. Enfin, vous pouvez compléter votre choix en cochant les libellés correspondants.

- 1 - Avis médical
- 2 - Informations préliminaires
- 3 - Analyse pédagogique
- 4 - Mise en oeuvre

4

# Les étapes pour créer une 1ère demande de Geva-Sco



- 1 - Réunion d'équipe éducative
- 2 - Scolarisation de l'élève
- 3 - Observations
- 4 - Remarques

**5**

# Les étapes pour créer le document de mise en oeuvre du PPS

## CRÉER LE DOCUMENT DE MISE EN OEUVRE DU PPS



- 1 - Situation de l'élève
- 2 - Emploi du temps
- 3 - Priorités, objectifs et préconisations
- 4 - Notifications de la CDAPH
- 5 - Aménagements et adaptations

Partie 4: législation du LPI

# Le LPI est-il conforme au RGPD ?



Livret de **P**arcours **I**nclusif

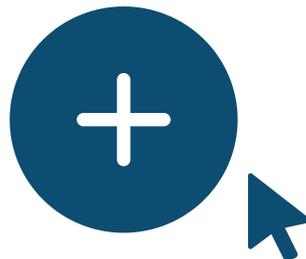
# Mentions informatives relatives au "Livret de Parcours Inclusif"

Le Livret de Parcours Inclusif est totalement conforme au RGPD

" Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD.

*Le droit à l'effacement ne s'applique pas au présent traitement.*

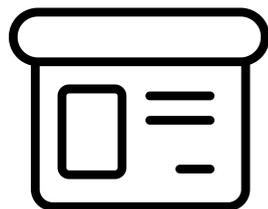
Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement dans le premier degré, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et, dans le second degré, les chefs d'établissement. "



Cliquez pour accéder à  
l'intégralité du document

Partie 5: création d'un LPI

# Les évolutions et les ressources



Livret de **P**arcours **I**nclusif

# Les nouvelles évolutions

## 1- Actualiser la liste des enseignants au sein de mon établissement

### Bienvenue

Depuis cette page, vous pouvez accéder aux livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers.  
Vous pouvez créer un nouveau livret, rechercher le livret d'un de vos élèves et attribuer les livrets de votre établissement.  
Dans le respect des règles RGPD, tout livret créé mais dans lequel aucun dispositif (PPRE, PAP, etc.) n'a été ouvert sera supprimé au bout de six mois. 

[Actualiser les enseignants](#)

## 2- Visualiser la liste des enseignants par ordre alphabétique

## 3- Supprimer un document uniquement *(PPRE ou PAP ou GevaSco première demande créé par erreur)*

PPRE



PPRE

Créé le : 02 décembre 2024

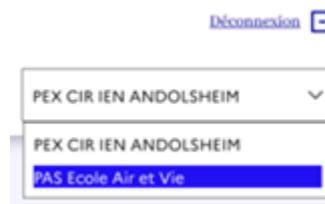


# Les nouvelles évolutions

4- Envoyer un message à l'enseignant responsable  
*(uniquement pour certains profils)*



5- Accéder aux livrets de mon PEX PAS  
*(IEN CCPD et Chef d'établissement copilotes du PAS)*



6- Rechercher un livret par Nom/Prénom/n°INE de l'élève



# Les nouvelles évolutions

7- "Tout supprimer" ou "Tout ajouter" les établissements dans la gestion des PEX

Établissement(s)

**Tout supprimer**

# Les évolutions à venir

## Fin JANVIER 2025

- possibilité pour les familles de télécharger les documents au sein du Portail Scolarité Services
- ajout de la modalité de scolarisation d'un élève *(ULIS, UEMA, UEEA, EREA...)*
- délégation des droits pour le chef d'établissement *(accès pour les DACS)*
- impression en mode « brouillon »
- restitution de l'ensemble des aménagements au sein de la synthèse du livret

## Fin FEVRIER 2025

- Gevasco réexamen
- ajout de la zone signature au sein du PAP et du bilan
- désignation automatique de l'enseignant responsable pour le premier degré

# Périmètres géographiques d'EXercices (PEX)



## Niveau académique

Le CT ASH et l'ADSI peuvent créer, gérer et modifier tous les PEX de l'académie. Ils ont en charge d'associer chaque personnel à son département.

DASEN

DAASEN

ADASEN

IEN ASH

IEN CCPD  
"désigné"\*

IEN IO

## Niveau départemental

Le DAASEN, ADASEN et l'IEN ASH peuvent créer, gérer et modifier tous les PEX du département. Ils ont en charge d'associer chaque personnel à leur PEX. L'IEN CCPD "désigné"\* a en charge la gestion des PEX de circonscriptions et l'affectation des IEN CCPD.

*\* le CT ASH peut affecter un IEN CCPD au sein d'un département selon le choix du DASEN*

IEN CCPD

ERSEH

Coordo PAS

## Niveau circonscription

L'IEN CCPD peut créer, gérer et modifier tous les PEX de sa circonscription. Il crée les PEX de sa circonscription (RASED, UPE2A, Psychologues EN 1D). Il a en charge d'associer chaque personnel à son PEX.

UPE2A

PSY 1D

RASED

L'IEN IO a en charge la gestion des PEX et l'affectation des Psychologues EN du 2nd degré.



Pour plus d'informations consulter le guide "**Gestion des PEX**" disponible sur Eduscol :  
<https://eduscol.education.fr/document/61589/download>

# Ambition LPI 2027



**2025**

PÔLE D'APPUI À LA  
SCOLARITÉ



**2026**

SUIVI DES ELEVES EN  
SITUATION DE  
HANDICAP (AGESH)



**2027**

SUIVI DES  
AFFECTATIONS  
SCOLAIRES (EREA/ULIS)



2027

- > Module **Gestion des affectations** ULIS et EREA au sein de LPI (transfert des fonctionnalités AGESH vers LPI) et interconnexion entre SI Evaluation CNSA et LPI
- > Mise en place d'un module "**Pilotage des Politiques Publiques**"
- > d'autres évolutions seront traitées selon les besoins utilisateurs



2026

- > Poursuite du transfert progressif des fonctionnalités de l'application AGESH vers le LPI:
- **Gestion des ESS** au sein de LPI (invitation, suivi des ESS...)
- Constats de mise en oeuvre des décisions du PPS de l'élève
- > Poursuite de l'**interopérabilité du SI Evaluation** (CNSA) et LPI
- > d'autres évolutions seront traitées selon les besoins utilisateurs



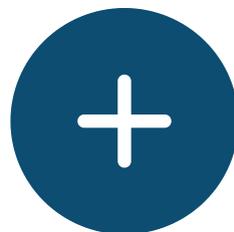
2025

- > **Module PAS** (gestion des sollicitations du PAS, gestion MPA, gestion AESH et gestion du personnel médicosocial)
- > consultation de l'historique et refonte des trames PDF
- > PAI (interconnexion Esculape)
- > signature en ligne au sein du Portail Scolarité Services
- > d'autres évolutions seront traitées selon les besoins utilisateurs



# Foire Aux Questions (FAQ)

Sur le site internet "Eduscol" via la page Livret de Parcours Inclusif, une Foire Aux Questions est disponible et actualisée :



Cliquez pour accéder à  
l'intégralité de la FAQ

# Les ressources

Tous les guides utilisateurs, les fiches métiers et autres documents sont disponibles au format pdf au sein de la page Eduscol dédiée au LPI :

<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>



Vous pouvez télécharger cette présentation interactive au format PDF via le lien suivant :

<https://nuage07.apps.education.fr/index.php/s/Qb4gnrDzecz9i3t4>





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire



# MERCI



**Julien GAUTHIER, chef de projet MOA du système  
d'information de l'école inclusive, DGESCO A1-3**